



COMPTE-RENDU DE L'ATELIER « POST-CONCERTATION » CREATION DU COTECH DU 25 JUIN 2025

Objet :

Création du COTECH dans le cadre du PPI concernant le port de Port Grimaud

Participants :

- *M. Alain BENEDETTO – Maire de Grimaud*
- *M. François-Xavier MENTZER – Directeur Général des Services de la Mairie de Grimaud*
- *Mme Marina MEAZZA – Directrice Général Adjointe de la Mairie de Grimaud*
- *M. Jean-Luc AQUA – Directeur de la Régie portuaire de Grimaud*
- *Mme Tiphaine GRELET – Directrice administrative de Port Grimaud*
- *M. Henri SALLE – Président de PG2*
- *M. Jurg EGLI – Président de PG3*
- *M. Hervé ARDITTY – Représentant de PG1*
- *M. Nicolas DENJOY – Représentant de PG1*
- *Mme Catherine PUSSACQ – Représentante de PG2*



Ordre du jour : *Mise en place d'un Comité Technique (COTECH) pour l'accompagnement du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) tel que demandé par les Garants de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) dans le bilan qu'ils ont établi à l'issue de la concertation préalable qui s'est déroulée du 21 août au 21 octobre 2024 :*

- *Présentation de la composition du COTECH*
- *Méthodologie de fonctionnement du COTECH accompagnant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).*



Déroulement de la réunion :

M. le Directeur Général des Services (DGS) :

- *A rappelé l'objet du Comité Technique (COTECH) : un comité consultatif technique de suivi de l'évolution des travaux du Port dans le cadre du déroulé du PPI.*
- *A présenté la méthodologie de calcul visant à établir la composition du COTECH.
Voir l'Annexe I jointe – Composition du COTECH.
Le principe général de la composition du COTECH est qu'elle représente les différents usagers du port en fonction de leurs poids respectifs dans le financement du PPI.
Il en ressort, que le COTECH sera alors composé des services de la Mairie et du port ainsi que :*
 - *Les 3 Présidents des 3 ASL/ASP PG1, PG2 et PG3*

- 3 usagers ex-amodiataires
 - 2 usagers annuels
 - 2 usagers professionnels
 - 1 usager « escale »
- A précisé que la fréquence des réunions dépendrait des avancées des travaux. Bien qu'il soit actuellement impossible de donner une date précise, la première réunion officielle pourrait se tenir d'ici un an environ à la fin des études préalable et au démarrage des études de modélisation de la passe.
 - A ajouté que la fréquence des réunions serait ajustée en fonction des avancées des études de façon à avoir un contenu suffisamment intéressant à présenter.

M. le Maire :

- A demandé si la proposition de composition convenait aux personnes présentes.
→ Aucune objection n'a été soulevé par les participants.
→ La composition du COTECH est donc validée.

M. le Directeur Général des Services (DGS) :

- A rappelé qu'il s'agissait d'un comité consultatif, le seul décisionnaire pour une Commune étant le Conseil Municipal. Le COTECH est donc appelé à émettre des avis.

M. le Directeur du port :

- A précisé que ce comité est un lieu d'échange et de travail collaboratif. Il a été indiqué qu'au-delà des discussions sur l'avancement des projets, cette plateforme pourrait également être utilisée pour coordonner des actions communes en cas de besoin notamment concernant les réseaux ou tout autre sujet à l'interface entre le domaine public et le domaine privé du port.
- A souligné que traditionnellement, dans une gouvernance de projet quel qu'en soit la nature, un COTECH est composé d'experts techniques en lien avec les prestations à réaliser. Dans le cadre de la post-concertation, la composition actuelle a été révisée pour favoriser les échanges avec les usagers du Port.
- A rappelé les grandes lignes du calendrier avec en particulier la décomposition du PPI en 4 grands chapitres découpés en lien avec les autorisations administratives réglementaires :
 - Travaux bâtiments, soumis à permis ;
 - Travaux d'infrastructures, soumis à autorisation ;
 - Travaux de dragage soumis à une évolution d'une autorisation existante ;
 - Travaux urgents et prioritaires soumis à porter à connaissance.
- Les enquêtes publiques sont prévues à une échéance de 3 ans environ.

Demandes des représentants de PG1, PG2 et PG3 :

- D'une manière générale, la mise en place du COTECH est ressentie positivement par les ASL/ASP. Il est souligné à plusieurs reprises qu'il convient d'en faire un lieu d'échanges apaisés et à rebours de l'ambiance qui prévalait à l'occasion des nombreuses réunions publiques de 2024.
- Suite au rappel du calendrier il a été demandé de fournir un calendrier mis à jour par rapport au calendrier présenté à la réunion publique du 30 mai 2024.
Voir l'Annexe II jointe – Calendrier

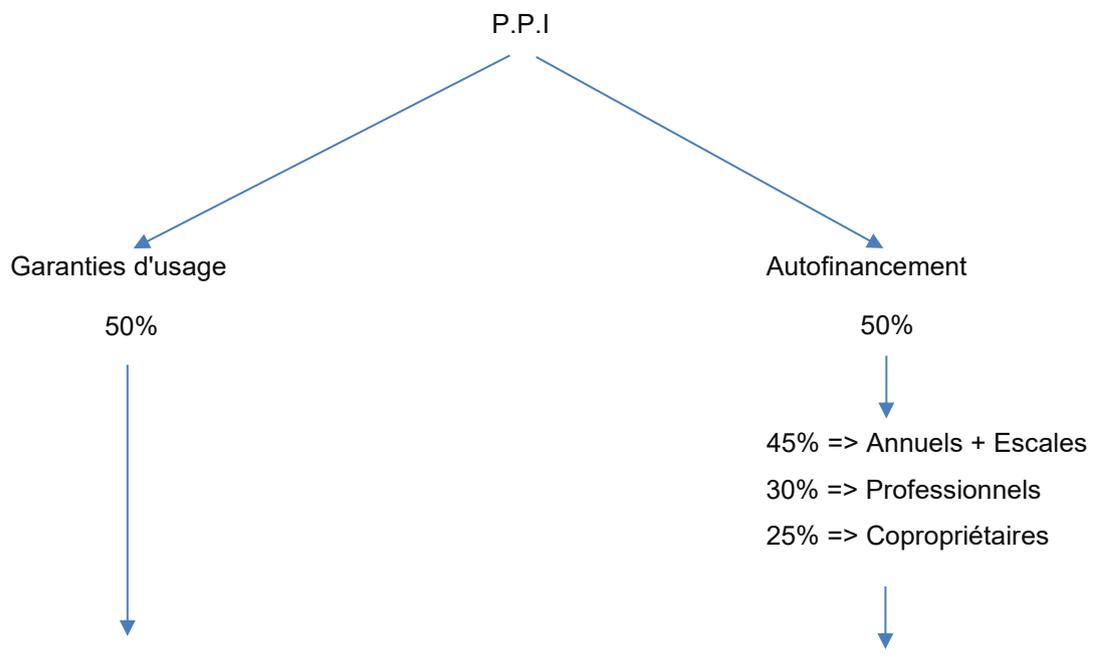
- *Il a été demandé les études utilisées et les informations en possession de la Mairie concernant le PPI et les travaux.*
 - *Il a été rappelé aux participants que l'ensemble des documents est en accès libre sur le site du Port de Port Grimaud ainsi que l'audit des concessions portuaires, qui a par ailleurs été transmis aux administrations des ASL/ASP en 2019.*



La réunion a été l'occasion également d'indiquer que le COTECH devra être informé de sujets de diverses natures, par exemple :

- *La coordination nécessaire entre la Commune et les ASL/ASP pour les sujets des réseaux ;*
- *Le sujet complexe du dragage dans la passe et dans les canaux de façon à maintenir pour chaque amarrage ses caractéristiques principales : L x l x TE [Longueur x largeur x Tirant d'eau] ;*
- *Le sujet de la maintenance des palplanches que les quais soient publics ou privés.*

Annexe 1



Copropriétaires => 62.5% (62%)

Annuels + Escales => 22.5% (23%)

Professionnels => 15%



Effectif 10 (*) - composition

Copropriétaires (6.2) => 6 représentants dont les 3 Présidents des ASL

Annuels + Escales (2.3) => 2 représentants

Professionnels (1.5) => 2 représentants

(*) hors techniciens de la Commune

